

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-2753

présenté par
M. Giraud

ARTICLE 5

I. – À l’alinéa 418, supprimer les mots :

« , d’une part, ».

II. – En conséquence, au même alinéa, supprimer les mots :

« , d’autre part, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.